

Rapport d'étape 2024 sur la prévention du suicide



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES
CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX
PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX
INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:
Suicide Prevention: 2024 Progress Report

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le
ministre de la Santé, 2024

Date de publication : décembre 2024

La présente publication peut être reproduite sans autorisation
pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où
la source est indiquée en entier.

Cat. : HP32-11F-PDF
ISSN : 2818-937X
Pub. : 240699

Note aux lecteurs

Le gouvernement du Canada reconnaît que le suicide est un sujet sensible pour certaines personnes.

Vous pouvez obtenir de l'aide et du soutien auprès des ressources suivantes. Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en danger immédiat, composez le **9-1-1**.

9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide¹

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez des idées suicidaires, composez le 9-8-8 ou envoyez un message texte au 9-8-8. Du soutien est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le 9-8-8 offre un soutien bilingue, tenant compte des traumatismes, adapté à la culture et accessible à toutes les personnes au Canada.

Jeunesse, J'écoute

Les jeunes peuvent joindre **Jeunesse, J'écoute** en composant le **1-800-668-6868** (sans frais) ou en **textant le mot PARLER au 686868**. Ce service est offert tous les jours, 24 heures sur 24, aux jeunes au Canada de 5 à 29 ans qui désirent obtenir des conseils confidentiels et anonymes de la part de conseillers professionnels.

Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être

Les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis peuvent **appeler la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être au 1-855-242-3310 (sans frais)** ou communiquer par **clavardage à l'adresse suivante : <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/>**. Des conseillers expérimentés et culturellement compétents sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour fournir un soutien émotionnel immédiat, une intervention en cas de crise ou des références vers des services communautaires. Les services sont offerts à tous les Autochtones vivant au Canada en anglais et en français et, sur demande, en cri, ojibwé et inuktitut.

¹ Au Québec, les appels et les messages textes sont redirigés vers les services existants, soit la Ligne québécoise d'intervention téléphonique en prévention du suicide 1 866 APPELLE et le Service numérique québécois en prévention du suicide (Suicide.ca). Ces deux services sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Table of matières

Message de la ministre	1
Contexte	2
Rapport sur les progrès réalisés.	4
Prochaines étapes	8

Message de la ministre

Le suicide est un enjeu de santé publique grave et dévastateur qui touche des personnes de tous âges et de toutes origines. Les répercussions qu'a le suicide sur la famille, les proches, les amis et la communauté peuvent être durables. Notre gouvernement veille à ce que toutes les personnes au Canada aient accès aux ressources et au soutien en matière de prévention du suicide, quand et où ils en ont besoin.

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport d'étape 2024 sur la prévention du suicide. Depuis le dernier rapport d'étape, publié en 2022, nous avons fait de grands progrès et nous avons travaillé avec diligence avec nos partenaires et les intervenants pour exécuter des initiatives clés en matière de prévention du suicide afin de fournir des ressources aux personnes au Canada, au moment où ils en ont le plus besoin. J'ai continué de rencontrer des gens partout à travers le pays pour en apprendre plus sur les défis auxquels les personnes et les collectivités sont confrontées afin d'améliorer notre système de soins de santé mentale et le mieux-être de notre population. La prévention du suicide continue d'être une priorité absolue pour le gouvernement du Canada. Il y a un an, nous avons lancé le 9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide et en mai 2024, le premier Plan d'action national pour la prévention du suicide. Ces initiatives nationales ont réuni des partenaires pour renforcer notre réponse collective face au suicide. Notre objectif commun demeure toujours à réduire le nombre de suicides et à appuyer la santé mentale et le mieux-être des Canadiennes et des Canadiens.

Les rapports d'étape précédents étaient axés sur les activités fédérales qui ont appuyé l'avancement du Cadre fédéral pour la prévention du suicide. Le Cadre

fédéral, lancé en 2016, ait servi de fondement pour orienter les efforts fédéraux en matière de prévention du suicide. Une hausse d'appels pour des mesures plus concrètes et mesurables a mené à l'élaboration du Plan d'action national de prévention du suicide. Ainsi, le rapport d'étape de cette année souligne nos réalisations depuis la publication du Plan d'action national pour la prévention du suicide. Il reste toutefois du travail à faire. Nous avons la possibilité de nous appuyer sur les apprentissages, les données probantes et les expériences vécues pour améliorer la santé mentale et le mieux-être de l'ensemble de la population du Canada et prendre des mesures qui aideront à prévenir le suicide. Je me réjouis à l'idée de poursuivre la collaboration avec nos partenaires concernant cet enjeu de santé publique important, et de continuer à partager avec les Canadiennes et Canadiens les progrès réalisés dans le domaine de la prévention du suicide. Ensemble, nous pouvons mieux prévenir le suicide et promouvoir la vie au sein de la population canadienne, tout en favorisant un sentiment d'espoir lorsque c'est le plus nécessaire.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ya'ara Saks'.

L'honorable Ya'ara Saks

Ministre de la Santé mentale et des Dépendances
et ministre associée de la Santé

Contexte

En 2012, le gouvernement du Canada a fait de la présentation de rapports d'étape à la population canadienne concernant la prévention du suicide tous les deux ans, une obligation législative dans le cadre de la [Loi sur le cadre fédéral de prévention du suicide \(la Loi\)](#). Toujours en vertu de la *Loi*, le [Cadre fédéral de prévention du suicide](#) (le Cadre) a été achevé et publié en 2016. Le présent rapport d'étape est le cinquième depuis la publication du Cadre.

S'appuyant sur le Cadre, les données probantes actuelles et l'importante collaboration ayant mené au lancement du [9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide](#), le gouvernement du Canada a publié son premier [Plan d'action national pour la prévention du suicide \(le « Plan d'action »\)](#), le 31 mai 2024, pour renforcer la réponse collective du Canada au suicide ainsi que la prévention du suicide. Le nouveau Plan d'action s'harmonise avec les éléments décrits dans la *Loi* et remplace le Cadre en tant que cadre directeur du Canada en matière de prévention du suicide et de promotion de la vie.

Le Plan d'action comprend une liste exhaustive des activités récentes et en cours en matière de prévention du suicide et de promotion de la vie à l'échelle du gouvernement fédéral. Il présente également des renseignements contextuels, comme des statistiques et des renseignements sur les groupes de population présentant un risque plus élevé de suicide ou de comportements connexes, dans le contexte canadien. À ce titre, ce cinquième rapport d'étape s'ajoute au Plan d'action et met l'accent sur les progrès réalisés depuis la publication du Plan, conformément à l'obligation législative énoncée dans la *Loi*.

Enfin, le Plan d'action reconnaît l'importance des efforts en cours dans divers domaines et la façon dont ces initiatives plus larges complètent les efforts collectifs de prévention du suicide. L'Agence de la santé publique du Canada s'appuiera sur la collaboration et la mobilisation continues avec des partenaires, notamment les ministères fédéraux, les provinces et territoires ainsi que ses partenaires autochtones, pour continuer à faire progresser la prévention du suicide et la promotion de la vie.

Plan d'action national pour la prévention du suicide—aperçu

Le Plan d'action est un plan de trois ans (2024–2027), évolutif visant à accroître la collaboration avec les partenaires, y compris les ministères fédéraux, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et les intervenants du domaine de la prévention du suicide, afin de faire progresser les priorités communes en matière de prévention du suicide et de promotion de la vie. Le Plan d'action ne remplace pas les initiatives et les stratégies existantes, y compris celles menées par les provinces, les territoires ou les Autochtones. Il vise à compléter les efforts et les travaux en cours, en vue d'accroître la collaboration ainsi que l'incidence collective (figure 1).

Figure 1. Aperçu du Plan d'action national pour la prévention du suicide.



Rapport sur les progrès réalisés

Le présent rapport met en évidence les progrès réalisés depuis la publication du Plan d'action, le 31 mai 2024. Il comprend des mises à jour concernant les nouvelles activités décrites dans le Plan, ainsi que d'autres mises à jour pertinentes liées aux piliers d'action.



Pilier 1 : Données et surveillance

Résultat : Le Canada dispose d'une infrastructure de surveillance solide et des données nationales plus complètes et plus récentes sur le suicide et les comportements associés, qui permettent de mieux comprendre et d'orienter des interventions efficaces en matière de prévention du suicide.

Mises à jour sur les nouvelles activités dans le cadre du Plan d'action

Activité 1.1 : Stratégie relative aux données du 9-8-8

Responsable : Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

- En juin 2024, une infrastructure interne de données du 9-8-8 pour les données recueillies à partir d'appels et de messages textes a été créée afin d'améliorer les rapports, les analyses et les connaissances, ainsi que le 9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide (p. ex., les temps d'attente).
- En novembre 2024, un Comité de gouvernance des données du 9-8-8 a été créé pour éclairer l'élaboration d'un cadre de gouvernance des données afin de promouvoir l'amélioration continue de la qualité des données et de leur utilisation pour le service 9-8-8.

Activité 1.2 : Éléments de données communs aux fins des enquêtes sur les décès par suicide

Responsable : ASPC en collaboration avec Statistique Canada et les partenaires provinciaux et territoriaux (PT)

- En octobre 2024, la collecte des données et la validation des données les plus récentes des PT sur la mortalité par suicide, y compris les décès par suicide présumés, ont été achevées, et la publication des données devrait suivre à l'hiver 2025.
- En septembre 2024, les coroners en chef et les médecins légistes en chef (CC/MEC) des PT ont convenu d'un premier ensemble d'éléments de données communs. À compter du printemps 2025, les PT qui le souhaitent, commenceront à mettre à l'essai les éléments de données communs qui comprennent les facteurs de risque de suicide comme les idées suicidaires, l'automutilation et la maladie mentale, afin de mieux comprendre les décès par suicide. Statistique Canada collaborera avec les PT pour intégrer ces éléments de données dans la Base canadienne de données des coroners et des médecins légistes (BCDCML), à l'automne 2025.

Autres mises à jour pertinentes.

Élaboration d'indicateurs de rendement

Responsable : ASPC, autres ministères, PT et autres partenaires

- En novembre 2024, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) a été créé pour faire progresser les piliers Données et surveillance ainsi que Recherche et évaluation, y compris la collaboration pour l'élaboration d'indicateurs de rendement.



Pilier 2 : Recherche et évaluation

Résultat : Le suicide et sa prévention sont bien compris, et les interventions de prévention du suicide s'appuient sur les meilleures données disponibles.

Mises à jour sur les nouvelles activités dans le cadre du Plan d'action

Activité 2.1 : Évaluation du 9-8-8

Responsable : ASPC

- L'ASPC collabore avec une tierce partie pour l'évaluation de la première année du service 9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide, afin d'éclairer l'amélioration continue du service.

Activité 2.2 : Réseau autochtone du Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes

Responsable : Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Services aux Autochtones Canada (SAC)

- Une occasion de financement du Réseau autochtone du Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes a été lancée en novembre 2024. L'objectif est d'accroître la portée du Réseau autochtone du Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes pour en faire un réseau pancanadien qui appuiera les initiatives en matière de mieux-être mental des jeunes Autochtones, par l'intermédiaire d'une approche fondée sur les distinctions. Les bénéficiaires de financement devraient être annoncés à l'été 2025.
- Les IRSC continuent également de faire progresser l'initiative Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes dans son ensemble, afin d'appuyer la poursuite de la recherche, de la collecte de données et de la mobilisation des connaissances pour aider à renforcer et à accroître les services pour les jeunes qui sont intégrés au sein des communautés partout au Canada. En septembre 2024, une occasion de financement reposant sur une subvention du réseau provincial-territorial a été lancée pour renforcer la capacité de recherche et de mobilisation des connaissances à l'échelle du Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes. Les bénéficiaires de financement devraient être annoncés en juin 2025.

Autres mises à jour pertinentes

Sommet national sur le mieux-être mental des Autochtones

Responsable : SAC, partenaires autochtones

- Le Sommet national sur le mieux-être mental des Autochtones de 2024 a eu lieu en octobre 2024. Le Sommet a été une occasion de présenter les réussites en matière d'amélioration du mieux-être mental des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le thème général du Sommet de cette année était « De la recherche à l'action : honorer nos façons de faire ». Les discussions ont porté sur les connaissances, la recherche, les données et les récits dirigés par des Autochtones, ainsi que sur l'importance de la culture et de la communauté dans l'application et la mise en commun des connaissances autochtones.

Travaux de recherche financés par les IRSC

Responsable : IRSC

- Les IRSC continuent d'appuyer les travaux de recherche sur la prévention du suicide et les interventions connexes par l'intermédiaire de programmes de recherche libre. Voici des exemples de projets de recherche financés depuis mai 2024 :
 - 1,2 million de dollars sur quatre ans pour étudier l'efficacité d'une nouvelle méthode d'intervention en psychothérapie, « [Brief Skills for Safer Living](#) », concernant le risque de suicide chez les adultes.
 - 1,3 million de dollars sur quatre ans pour une initiative qui combine [la kétamine et la thérapie comportementale dialectique](#) concernant la suicidalité chez les personnes atteintes de dépression résistante au traitement et de trouble de la personnalité limite.
 - 267 751 \$ sur deux ans pour une étude qualitative axée sur [l'expérience des familles du personnel de la sécurité publique](#) à la suite d'un suicide et sur l'intervention des organismes de sécurité publique en cas de suicide.



Pilier 3 : Soutien et services

Résultat : Les individus, les communautés et les professionnels connaissent les ressources fondées sur des données probantes, y ont accès et savent à quel moment et de quelle manière les utiliser pour prévenir le suicide et les comportements associés, intervenir au besoin et réduire la stigmatisation liée au suicide.

Mises à jour sur les nouvelles activités dans le cadre du Plan d'action

Activité 3.1 : Réseau autochtone pour le 9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide

Responsable : ASPC, en collaboration avec le CAMH, les organisations autochtones nationales (OAN) et les lignes d'aide autochtones

- Depuis mai 2024, le CAMH collabore de manière périodique avec les dirigeants autochtones pour mieux comprendre le paysage des lignes d'aide autochtones à l'échelle du Canada et éclairer l'évolution du service, notamment en fournissant des services fondés sur l'affirmation culturelle dans l'ensemble du réseau 9-8-8.

Activité 3.2 : Diffusion des ressources et des outils

Responsable : ASPC, CAMH, PT, autres partenaires de prévention du suicide

- Le CAMH continue de fournir des ressources et des outils (p. ex., des documents de formation, fiches de référence, webinaires sur les compétences) au réseau de partenaires du 9-8-8, afin de mieux appuyer les intervenants.
- En septembre 2024, le CAMH a créé une nouvelle communauté de pratique sur l'équité pour le service 9-8-8. La communauté de pratique comprend des partenaires du réseau 9-8-8, ainsi que d'autres organismes. Elle favorise le dialogue et le partage des pratiques exemplaires, dans le but d'améliorer la prestation de services aux populations en quête d'équité à l'échelle des services de ligne d'aide.

Activité 3.3 : Formation sur la prévention du suicide à l'intention du personnel des services de première ligne destinés aux vétérans

Responsable : Anciens Combattants Canada (ACC)

- Depuis le début de 2024-2025, ACC a présenté huit séances de formation intitulée *Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (FATIS)*, et plusieurs autres séances de formation sont à l'étape de la planification.
- En juin 2024, la formation sur le protocole de sensibilisation et d'intervention en matière de suicide a été mise à jour en fonction des statistiques les plus récentes. Elle comprend maintenant la postvention, les contacts attentionnés et la sécurité à l'égard des moyens létaux. Depuis la mise à jour, une formation est prévue à l'intention des agents des services aux vétérans, ainsi qu'à l'intention des coordonnateurs du soutien par les pairs du Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel (SSBSO).

Autres mises à jour pertinentes

9-8-8 : Ligne d'aide en cas de crise de suicide

Responsable : ASPC, CAMH

- Depuis son lancement, le service 9-8-8 a reçu en moyenne 750 appels téléphoniques et 435 messages textes par jour. Les données mensuelles sur le service sont publiées sur le site Web 988.ca.

Fonds d'équité pour les lignes de détresse (FELD)

Responsable : ASPC

- Un total de 45 projets ont été financés par l'intermédiaire du FELD pour combler les lacunes en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le secteur des lignes de détresse, et pour assurer que le secteur est adapté aux besoins et aux expériences des personnes qui font appel aux services.



Pilier 4 : Gouvernance

Résultat : Les efforts du Canada en matière de prévention du suicide sont axés sur la collaboration, respectent les rôles et les responsabilités des administrations et reconnaissent la nécessité d'adopter des approches adaptées et respectueuses sur le plan culturel pour les populations présentant un risque de suicide élevé.

Mises à jour sur les nouvelles activités dans le cadre du Plan d'action

Activité 4.1 : Examen de la gouvernance

Responsable : ASPC, SAC, PT et OAN

- La portée du mandat du Comité fédéral-provincial-territorial de prévention du suicide concernant la mise en œuvre du service 9-8-8 a été étendue pour comprendre la collaboration dans le cadre de priorités plus générales en matière de prévention du suicide. En octobre 2024, le Comité a déterminé que l'action collaborative devait viser les données, la surveillance et la mise en commun des connaissances.
- La mobilisation des partenaires autochtones continue d'appuyer les efforts de prévention du suicide et de promotion de la vie.

Activité 4.2 : Table consultative scientifique sur la prévention du suicide

Responsable : ASPC

- L'ASPC explore les opportunités de mieux faire appel aux experts en prévention du suicide. S'appuyant sur cette expertise, une table consultative scientifique sera créée pour présenter des avis scientifiques aux fins de prise de décisions, d'établissement des priorités et d'intégration de la science dans les activités de prévention du suicide et de promotion de la vie.

Prochaines étapes

Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec ses partenaires, y compris les ministères fédéraux, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et les intervenants en prévention du suicide, afin de faire progresser la mise en œuvre du Plan d'action. Le gouvernement du Canada continuera également de rendre compte, tous les deux ans, des progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action, respectant ainsi son obligation en vertu de la *Loi*.